

L'amendement qui va rapporter 2,8 milliards € aux français en 2018

Enquête exclusive - Septembre 2017

2

L'assurance emprunteur : un contrat d'assurance grand public très margé

Le secret le mieux gardé de la banque de détail en France fut pendant longtemps la marge sur l'assurance emprunteur. Elle a d'abord été dévoilée par UFC Que Choisir en 2007 puis elle a été largement confirmée par l'étude IGF de novembre 2013 qui citait des sources ACPR et s'est enfin imposée dans les débats parlementaires depuis la préparation de la loi de régulation bancaire en 2012. Cela donnera lieu à la loi Hamon (le droit de changer son assurance dans les 12 premiers mois de son crédit) jusqu'à l'amendement Bourquin.

Cet amendement met en place, pour les offres de prêts émises à compter du 1er janvier 2018, un droit de substitution annuel du contrat d'assurance emprunteur, sans remettre en cause la possibilité de substitution du contrat d'assurance déjà prévue pendant le délai de 12 mois après la signature de l'offre de prêt.

La récente étude du Conseil consultatif du secteur financier montre que la déliaison de l'offre de crédit et de l'assurance emprunteur et la possibilité de substituer, pendant les 12 premiers mois, le contrat d'assurance-emprunteur ont eu des effets concurrentiels bénéfiques. Cela a conduit à une réduction des coûts d'assurance emprunteur de 8 % en moyenne, mais qui peuvent atteindre 20 % dans certains cas.

L'instauration d'un droit de substitution annuel devrait, en accentuant la concurrence, favoriser une baisse du montant de l'assurance-emprunteur qui génère aujourd'hui des taux de marge sans rapport avec le service apporté aux emprunteurs.

Voici le résultat de notre enquête exclusive qui chiffre le gain de pouvoir d'achat pour les emprunteurs dès 2018.

3

Un vaste
marché
contrôlé par
les
banques...

8,8 milliards €

Chiffre d'affaire annuel de l'assurance emprunteur en 2016

88%

Part de marché des banques

40%

Marge moyenne des banques

4

...qui va être ouvert à la concurrence avec un nouveau cadre législatif

Loi Lagarde (2011)

Liberté de choisir une assurance individuelle pour l'emprunteur si les garanties sont équivalentes. Interdiction de modifier les conditions de prêt négociées en amont par le client (le taux d'emprunt, les frais de dossiers...)

Grille du CCSF (2016)

A partir du 18 octobre, les banques devront remettre aux assurés une fiche standardisée sur l'assurance emprunteur.

La banque devra notifier les emprunteurs des garanties minimales qu'elle souhaite pour couvrir le prêt (11 critères sur les 18 présents sur la liste).

Loi Hamon (2014)

Possibilité de résilier son contrat d'assurance de prêt pendant les 12 premiers mois à tout moment

Interdiction de frais d'avenants en cas de changement d'assurance

Amende administrative pour la banque de 3000€ en cas de non respect

Amendement Bourquin

A compter du 1er janvier **2018**, n'importe quel contrat d'assurance emprunteur, qu'il s'agisse d'un contrat groupe ou d'un contrat individuel en délégation, pourra être remplacé par un autre, au moment de son échéance annuelle.

5

“Le droit à la résiliation annuelle de l’assurance emprunteur est la mesure des dix dernières années qui va avoir le plus d’impact sur le pouvoir d’achat des emprunteurs ”

Antoine Fruchard - Fondateur de Réassurez-moi

6

Profil moyen
d'un
emprunteur
qui
rembourse un
crédit en
France

En couple

47 ans

Âge moyen

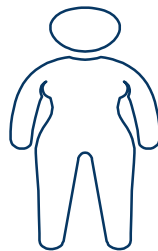
1020 €

Mensualités

Urbain

107 000€

Capital restant dû



11 ans

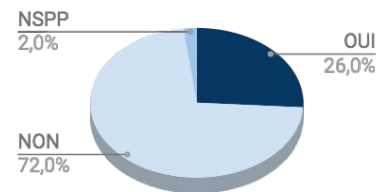
Durée restante

CSP+

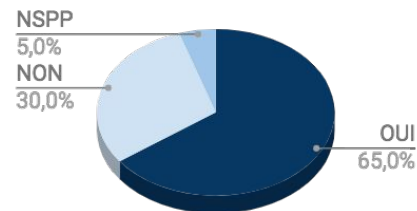
7

Enquête sur 980 emprunteurs ayant un crédit en cours

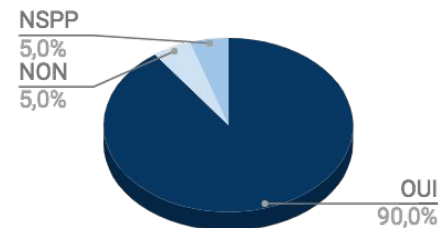
1/ Êtes-vous au courant du changement de législation sur l'assurance emprunteur en 2018 ?



2/ Si oui, pensez-vous en profiter pour comparer votre assurance emprunteur ?



3/ Si vous pouvez faire des économies supérieures à 3000€ sur la durée de votre crédit, seriez-vous prêt à changer ?



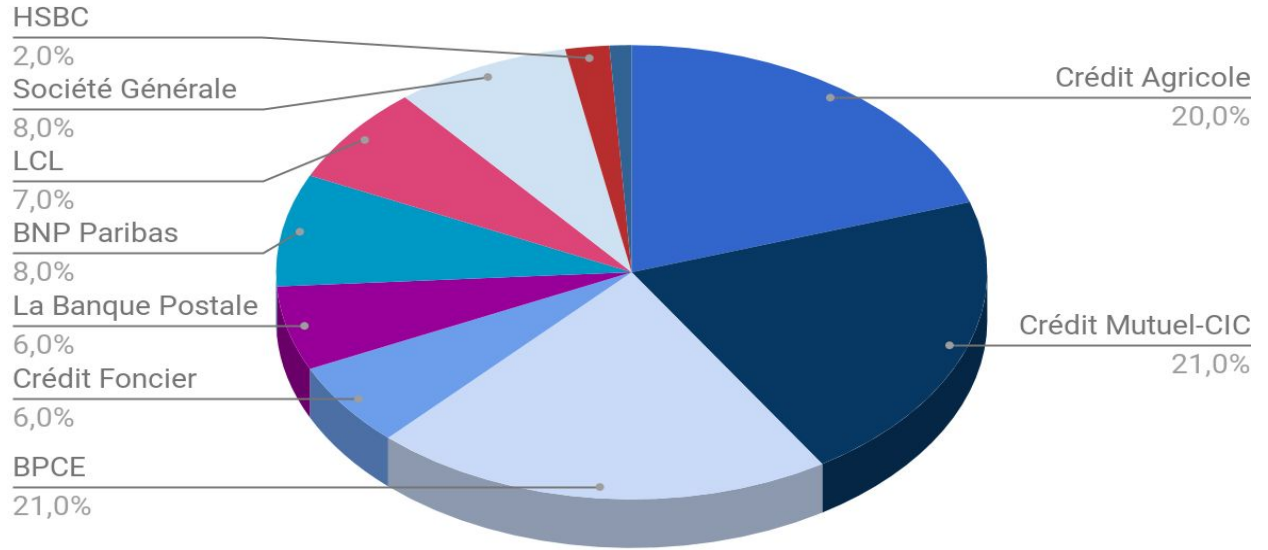
8

Économies possibles sur son assurance emprunteur selon chaque banque

Banques	Taux d'assurance pour le profil moyen *	Économies possibles avec un contrat alternatif
Crédit Agricole	0,36%	5 366 €
Crédit Mutuel-CIC	0,37%	5 460 €
Caisse d'Epargne	0,42%	5 927 €
Crédit Foncier France	0,42%	5 927 €
La Banque Postale	0,38%	5 553 €
BNP Paribas	0,30%	4 805 €
LCL	0,40%	5 740 €
Société Générale	0,35%	5 273 €
Crédit du Nord	0,34%	6 179 €
HSBC	0,60%	7 610 €

9

Part de marché des banques sur le crédit immobilier



Crédit Agricole, Crédit Mutuel et BPCE concentrent plus de 60% de la production crédits immobiliers

10

Nos
estimations
pour 2018

6 310 €

Économies moyennes pondérées par emprunteur

450 000

(soit 8% du marché)

Emprunteurs qui pourraient renégocier leur assurance de prêt

2,8 milliards €

Gain de pouvoir d'achat estimé en 2018

11

Qui sommes nous ?



Courtier digital N°1 d'assurance emprunteur



Comparateur intelligent avec 16 assureurs



Accompagnement gratuit par des experts



Déjà 1,3 milliard de prêts assurés



Avis clients : 9,6 / 10 ★★★★★

Responsable Communication

Cynthia Pheron

06 10 66 93 13

cynthia@reassurez-moi.fr

Responsable Etude Assurance

Antoine Fruchard

06 50 49 40 52

antoine@reassurez-moi.fr

12

Sources

<https://www.ffa-assurance.fr/content/les-contrats-assurance-emprunteur-en-2016>

<https://www.quechoisir.org/dossier-de-presse-concurrence-sur-le-marche-de-l-assurance-emprunteur-encore-de-la-marge-n13059/>

<http://www.igf.finances.gouv.fr/files/live/sites/igf/files/contributed/IGF%20internet/2.RapportsPublics/2013/2013-M-086.pdf>

<http://www.baofrance.com/telechargement/Etude2017/2017%2002%2008%20Etude%20BAO%20Tarifs%20bancaires%202017.pdf>

Etude effectuée par Réassurez-moi dans le respect de la norme internationale ISO 20252 « Etudes de marché, études sociales et d'opinion ». Échantillon : 980 emprunteurs au total, âgés de 19 à 79 ans, résidant exclusivement en France et représentatif des parts de marché des organismes prêteurs. Dates du terrain : Du 4 au 12 septembre 2017.